



25 SEP. 2019

De

Pierre AYLAGAS
Président du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud

A

M. Jean-Louis DEMELIN
Président de la Communauté de Communes
Pyrénées Catalanes
Siege Communautaire
Col de la Quillane
66210 LA LLAGONNE

ARGELÈS-SUR-MER, le 16/09/2019

Nos références : PA/MPT – 2019-379

Objet : Avis sur le projet arrêté de SCOT Pyrénées Catalanes.

Monsieur le Président,

Par courrier notifié le 15 juillet 2019, vous avez sollicité le Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud pour avis sur votre projet de SCOT arrêté.

Ainsi, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis du syndicat mixte du SCOT Littoral Sud, émis par son comité syndical, en séance du 16 septembre 2019.

Vous souhaitant une bonne réception

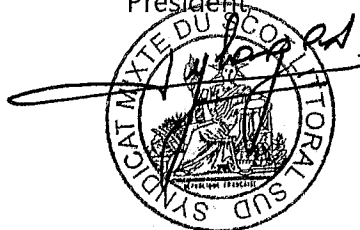
Mes services restent à votre disposition, pour tous compléments d'information.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à toi.

Pierre AYLAGAS

Président



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) LITTORAL SUD

3 Impasse de Charlemagne – 66700 – ARGELÈS-SUR-MER - Tel. 04 68 81 63 77 – Fax. 04 68 95 92 78

<http://www.scot-littoralsud.fr/> contact : scotlittoralsud@gmail.com